

*PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DES BOUCHOUX*

du 13 juin 2025

Présents : Benoît COLLIN, Sylvain DIONNET, Jérôme GRENARD, Jean-Marc HENROTTE, Isabelle HEURTIER, Claude PERRIER-CORNET, Anne MICHAMBLÉ

Absents Excusés : Pascale LOMBARD
Philippe HERNANDEZ avec pouvoir à Benoît COLLIN
Michaël PONCET avec pouvoir à Isabelle HEURTIER
Karine JEANTET-PROST avec pouvoir à Jérôme GRENARD

Secrétaire de séance : Benoit COLLIN

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 24 avril 2025

1. Avenant n°2 Assainissement, grave bitume
2. Echange de terrain GROSREY à Chaudezembre
3. Projet de cession amiable avec le département pour la parcelle ZD26
4. Point fibre
5. Lutte contre les scolytes
6. Inauguration de la salle paroissiale
7. Installation de ruchers forêt communale
8. Convention de passage épareuse et tarifs
9. Régie : suppléant
10. Instauration CET

Questions diverses :

- Fleurissement de la commune
- Réunion PLUi
- Point sur les commissions

Informations diverses

Terrains retirés de l'action de chasse

Ouverture de la séance à

Approbation du procès-verbal du 24 avril 2025

Le procès-verbal du 24 avril 2025 est approuvé sans remarque par 8 voix dont 2 pouvoirs et 2 abstentions (BC et PH qui étaient absents).

1– Avenant n°2 Assainissement, grave bitume

Le SIEDEC a envoyé un avenant pour la réfection de la RD en grave bitume, tel que le demande le département du Jura pour un montant de 53 733,75 € HT soit 64 480 TTC ;

Le maire a écrit un courrier au SIEDEC pour contester cet avenant, car ce travail n'a pas été prévu au marché et ainsi considère que la maîtrise d'œuvre a omis d'intégrer dans le marché cette obligation du département de réfection des routes départementales.

Ayant entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, par un vote à l'unanimité des présents et pouvoirs (10 voix) le conseil municipal décide de ne pas accepter cet avenant n°2 et de ne pas autoriser le maire à le signer.

2– Echange de terrain GROSREY à Chaudezembre

Le chemin a été créé sur le terrain de la commune sans autorisation ? Il y a 2 possibilités, vente ou échange de terrain.

Après échange, le conseil choisit la vente.

La commune a acheté le terrain pour l'assainissement à 3 € TTC le m2

Après un tour de table, il apparaît qu'il ne faut pas que cela coûte de l'argent à la commune.

Après délibération, le conseil décide de vendre les 275 m2 à 3 € TTC le m2 , frais de bornage et de notaire à supporter par l'acheteur à l'unanimité des présents et pouvoirs.

3- Projet de cession amiable avec le département parcelle ZD 26

Le filtre de la Millère est situé en partie sur la parcelle ZD 26 qui appartient au département qui accepte de céder à la commune la parcelle entière à l'euro symbolique.

La question se pose d'accepter la totalité de la parcelle en raison des risques du propriétaire, cette parcelle étant en bordure de la route départementale. Karine P.J. exprime quelques réserves à ce sujet.

Après délibération, le conseil décide d'accepter la parcelle ZD 26 en totalité pour 1 euro symbolique par 9 voix pour dont 2 pouvoirs, 1 abstention (KPJ)

4– Point fibre

JMH informe que M Passot, responsable de la fibre, a fait des courriers annonçant qu'il reste 4 personnes qui ont refusé ou non répondu aux courriers pour l'installation de poteaux sur leur terrain

AM rappelle que les gens peuvent refuser car il y a des clauses dans les conventions (mentionnant la responsabilité des propriétaires, entre autres) qui ne conviennent pas.

BC : est-ce que le système d'installation de la fibre a d'autres alternatives que l'implantation de poteaux ?

JMH dit qu'il y aura d'autres secteurs dans le même cas ? Il rappelle que la commune est facilitatrice mais ne peut pas faire plus, qu'elle n'est pas mandatée pour faire le travail d'amener la fibre auprès des privés. De plus il souligne la difficulté d'avoir des réponses de Prisme.

Il est proposé d'écrire un courrier officiel au Pdt du département avec copie à Mme Ravel (Prisme) copies aux entreprises.

5– Lutte contre les scolytes

AM et BC font le point. il y a eu un COPIL avec tous les partenaires, réunion à l'initiative de la sous-préfète pour voir sur le terrain, en forêt de CHOUX, ce qu'il en était ; suivi d'une réunion en salle sur la situation forestière. Aucun consensus n'est trouvé à ce jour concernant l'atteinte des épicéas.

Mais info intéressante donnée par le chef du pôle régional du département santé des forêts qui a fait une analyse par détection satellite de la mortalité des bois à la suite des 2 ans d'expérimentation. En forêt privée 8% de mortalité, en forêts publiques non expérimentales 14% de mortalité, forêts expérimentales 2 % de mortalité.

Il est remarqué que ceci répond à la demande de chiffres, qui conduisent à enregistrer une tendance, qui va dans sens de diminuer les pertes de bois vert.

L'expérimentation permettrait de diviser par 3 ou 4 la mortalité de nos bois.

Pour l'instant l'état semble ne plus avoir d'avance financière possible pour soutenir les démarches de prévention comme les années précédentes. Les élus des 3 communes se sont réunies et ont conclu qu'avec l'expérimentation, les communes réussissent à conserver des bois verts et à vendre du bois « scolyté frais » à un bon prix. Ainsi ce qui est proposé, poursuivre cette expérimentation encore une année, se partager l'astreinte de 2000 € entre les 3 communes. Le volume de bois pour les 3 communes est fixé à 200 m3 dans un premier temps.

La Pesse se charge de procéder à la demande de subventions (de principe).

SD remarque qu'il y a une belle valeur de voir 3 communes qui travaillent avec les mêmes valeurs.

JG souligne qu'il faut remarquer également le travail de l'agent ONF qui s'investit pleinement.

Après délibération, le conseil décide de continuer à travailler avec les communes de la Pesse et Choux dans les conditions précisées ci-dessus : par 9 voix pour dont 2 pouvoirs, 1 abstention (MP).

6 – Inauguration salle paroissiale

Inauguration fixée le 26 juin à 19h00.

7 – Installation de ruchers forêt communale

La demande de M. Cochet de déposer des ruches a été acceptée l'année dernière, proposition est faite aux membres du conseil de renouveler la convention dans les mêmes conditions (forêt du Chapuzieux et prise de contact avec le garde ONF).

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité des présents et pouvoir.

8 – Convention passage épareuse

Il convient de revoir la convention et le tarif du passage de l'épareuse avant de pouvoir répondre aux demandes ponctuelles.

La convention ne sera pas modifiée et la délibération 2021-079 demeure.

Après délibération, le conseil décide de ne pas modifier la convention et fixer l'heure de passage de l'épareuse à 95 €HT / heure à l'unanimité des présents et pouvoirs

7 – Régie

Il convient de régulariser le mandataire de la régie communale à la suite du changement de secrétaire. Le maire propose Ketty Pellegrini en titulaire et Patrick Clément en suppléant

Après délibération, le conseil accepte ces nominations à l'unanimité des présents et pouvoirs

8– Instauration CET

IH présente le CET

Le CET est un droit pour les agents titulaires territoriaux.

Il s'agit de pouvoir mettre des jours cumulés sur son CET jusqu'à 60 jours maxi, qui pourront être consommés selon besoin et choix de l'agent ou cumulés en compte retraite. Les monétiser est un choix complémentaire.

Après délibération, le conseil décide d'instaurer le CET sans monétiser à l'unanimité des présents et 3 pouvoirs.

Questions diverses :

- Fleurissement de la commune

JG tient à apporter ses félicitations au groupe de travail qui a travaillé pour le fleurissement. il reste à travailler sur l'eau pour favoriser l'arrosage.

Des récupérateurs d'eau, installés vers l'épicerie, l'église seraient utiles.

Un arbuste « boule de neige » sera à planter.

- Réunion PLUI

JMH et IH font le point sur les « demi-journée d'atelier qui ont eu lieu à Saint-Lupicin.

Le travail concerne la dénomination des zonages, de l'identification du patrimoine, des zones à urbaniser.

Une réunion de travail communale spécifique PLUi est nécessaire à prévoir pour personnaliser les documents à fournir concernant Les Bouchoux.

- Point sur les commissions

- Voirie :

- Point pont/passerelle de Léary, à l'étude pour autorisation et légalité actuellement.
- Route du Mappa, la route et l'enrobé n'ont pas bougé,
- Route de Petite Combe : l'entreprise a laissé des gravats sur l'herbe, ils n'ont pas terminé le travail sur la commune mais la commune ne lâchera pas pour que les réparations soient faites
- Chemin des Cernoises : le devis pour les travaux est signé.
- Rue de Très la ville : la canalisation du réseau pluvial est bouchée à un endroit Cette canalisation sera réparée dans les jours qui viennent.

- **Assainissement** : les 2 grands filtres sont terminés. Un petit différent pour celui du chemin de l'abattoir. Pour TLV sud, il y a toutes les autorisations de la famille Pelletier

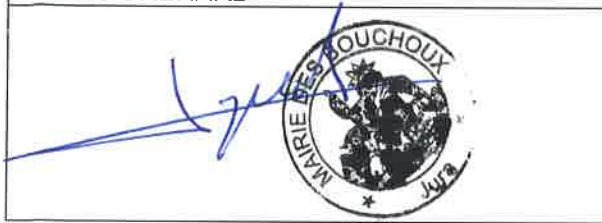
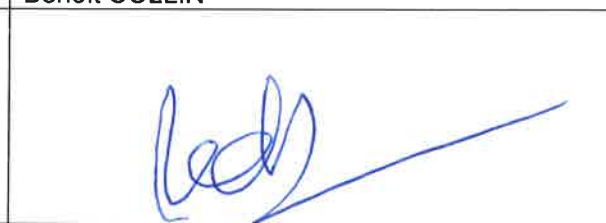
- **AFET** : lors de la coupe du bois pour le centre nautique, d'autres bois secs/frais ont été coupés. Ont été vendus 25m³ en plus à la CC et 35 m³ vendu pour la commune à la « scie coupe ». Pas de besoin d'écorçage.
- **Bâtiments** : Logement 01 : carrelage terminé, reste les sols à faire, installation sanitaire et cuisine.
- **CCAS** : une journée barbecue est prévue au cantou le 22 juin

Information ;

M. et Mme Cabot à Léary ont décidé de retirer 14 hectares 80 du territoire de la chasse.

Prochain conseil le 11 juillet 2025 à 19h00

La séance est levée à 22h05

Le Maire Jérôme GRENARD	Le secrétaire Benoît COLLIN
	

Procès-verbal approuvé le 11 juillet 2025

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
de la séance du Conseil Municipal
du2025

Numéro	Libellé	Résumé	Vote
2025-			9 voix pour dont 1 pouvoir
2025-			9 voix pour dont 1 pouvoir
2025-			9 voix pour dont 1 pouvoir
2025-			10 voix pour dont 1 pouvoir
2025-			10 voix pour dont 1 pouvoir
2025-			10 voix pour dont 1 pouvoir
2025-			10 voix pour dont 1 pouvoir